

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/004/1.4

Feuillet n° 4

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 25 février**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 18 février 2020**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

## EXCUSÉS

**Titulaires** : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUIOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE** : Mme Annie DELAGE

## OBJET : Territoires d'Industrie : Cluster Industrie cinématographique et audiovisuelle

La démarche proposée, en cohérence avec la politique régionale de soutien aux industries créatives et culturelles, doit permettre de tirer parti des atouts de la filière « cinéma et audiovisuel » en comptant sur la mise en réseaux des acteurs, l'émergence d'actions collectives et transversales, la mise en synergie de différents domaines.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020004-DE  
Regu le 27/02/2020

Cette démarche s'inscrit dans le programme Territoires d'Industrie Bassin de Brive-Périgord.

A l'échelle du Territoire d'Industrie Bassin de Brive-Périgord, la mise en réseaux des acteurs du cinéma et plus largement de la création audiovisuelle, peut s'avérer intéressante pour capitaliser sur les atouts des territoires : Festival du Moyen Métrage de Brive, Festival du Film de Sarlat, Bureau d'accueil de tournage 24, Education à l'image, Salles Art et Essai, formation, rencontres professionnelles...

L'étude doit permettre d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'organiser en cluster la filière « cinéma et audiovisuel », en approchant l'ensemble des acteurs concernés.

L'objectif est, dans ce cadre, d'initier différentes formes de coopérations et d'interconnexions entre les acteurs de la filière (entreprises, institutions, associations et autres organisations) qui se trouvent présents sur le périmètre étudié.

La structuration formelle d'une organisation de type cluster n'étant pas une fin en soi, l'étude pourra amener à la mise en évidence d'un plan d'actions.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	%	Montant
Etude ICC (Industrie Culturelle et Créative)	25 000.00 €	REGION NOUVELLE-AQUITAINE	20%	5 000.00 €
		BANQUE DES TERRITOIRES	40%	10 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	40%	10 000.00 €
		dont Ville de Brive		4 607.00 €
		dont autres EPCI		5 393.00 €
<b>COUT HT</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>25 000.00 €</b>

L'autofinancement est réparti entre les territoires composant le Territoire d'Industrie du Bassin de Brive-Périgord selon une clé de répartition tenant compte du poids de la population des intercommunalités.

La filière cinéma et audiovisuel relevant tout à la fois de la compétence culture portée par la Ville de Brive et de la compétence développement économique portée par la communauté d'agglomération de Brive, il est proposé de prioriser le volet culturel et d'acter le rattachement de cette étude à la Ville de Brive. La Ville de Brive coordonnera donc cette démarche et assurera le lien entre les différents acteurs impliqués.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le lancement d'une étude pré-opérationnelle « Cluster Industrie cinématographique et audiovisuelle » à l'échelle du Territoire d'Industrie du Bassin de Brive-Périgord,
- **ACTE** le rôle de coordinateur de la Ville de Brive dans la mise en œuvre de cette opération,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

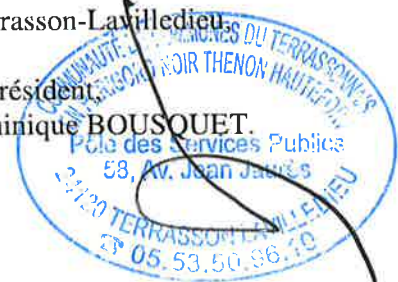
Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu

le 27/02/2020

Le Président  
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE  
024-200041150-20200225-DE2020004-0E  
Regu le 27/02/2020